

Compte rendu CTSD du 27 juin Une parodie de carte scolaire !



touche pas à ma CAPD

Alors qu'un 1er groupe de travail s'est tenu le vendredi 21 juin, l'administration n'a diffusé que lundi 24 juin les tableaux recensant de façon détaillée les ouvertures et fermetures de classes. A la place, un simple document récapitulatif avait été distribué aux représentants du personnel.

Vos délégués n'ont pas été en mesure d'étudier et d'informer les écoles concernées par une mesure de carte scolaire à temps !

L'administration entendait bien se passer d'un véritable échange permettant aux délégués du personnel de défendre les dossiers qui leur avaient été confiés. Il s'agissait de mettre les représentants devant le fait accompli et transformer le GT en une simple chambre d'enregistrement de décisions déjà actées. Certains IEN avaient d'ailleurs déjà annoncé dans leurs circonscriptions des ouvertures et fermetures, avant la tenue du CTSD.

Le SNUDI-FO a protesté et a obtenu de pouvoir exposer les dossiers qui lui avait été remis ! Nous constatons que l'administration ne tient toujours pas compte des chiffres annoncés par les directeurs d'école, rendant le dialogue impossible et la défense des dossiers difficile.

Le SNUDI-FO s'est élevé contre cette vision partielle des chiffres et a défendu coûte que coûte les dossiers sur la base des remontées des directeurs, seuls à même d'avoir un réel regard de leurs effectifs.

L'administration elle-même reconnaît le cadre contraint de la dotation (95 postes qui ont été tous utilisés en février) au vu du nombre de classes à ouvrir.

De fait, **elle est obligée à présent de ponctionner sur les Brigades départementales**. 20 postes seront ainsi saisis pour les placer sur des postes vacants.

Force Ouvrière s'est élevée contre les décisions de fermeture en Juin qui interviennent après le mouvement, pénalisant ainsi les collègues concernés par la mesure de carte scolaire et obligeant les équipes à revoir dans l'urgence l'organisation pédagogique des écoles.

La totalité des organisations syndicales ont voté contre le projet de carte scolaire, il y aura donc un CTSD de repli Mercredi 3 Juillet 2019 à 9h00.

Cette volonté manifeste de refuser d'entendre les revendications des équipes et des organisations syndicales s'apparente à une mise en œuvre anticipée de la Loi Dussopt de « Transformation » de la Fonction publique. Ce texte, rappelons-le, propose de dynamiter les instances représentatives, privant les organisations syndicales de contrôler et de défendre les agents contre les décisions de l'administration.

C'est la même logique pour le projet de mouvement des enseignants où l'administration, pourtant conscient de certaines erreurs manifestes, a décidé de passer en force en publiant le mouvement sans en référer à l'instance paritaire de la CAPD.

[Lire la déclaration liminaire FO](#)



[Mesures prises par le DASEN pour la rentrée 2019](#)



Vos délégués FO en CTSD/CDEN

PELONE-CARRIE Vannina : 07.81.69.89.38

MEDJADJ Corinne : 06.07.58.45.68

En cas d'urgence : 07.62.54.13.13

cartescolaire@snudifo13.org



Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 pour 2019

En profitant de la cotisation aménagée « demi-année scolaire » (juin à décembre), uniquement pour les nouveaux syndiqués qui souhaitent adhérer cette année

**Bulletin d'adhésion (milieu d'année)
à télécharger [>>ICI<<](#)**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2019). Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre sur notre site pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

